

RANDONNÉE PÉDESTRE – RÉGLEMENTATION – RECOMMANDATIONS

Niveau	Tout cycle.
<p style="text-align: center;">Demande d'autorisation</p>	<p>Se renseigner à l'avance sur l'identité du propriétaire du terrain traversé pour lui demander l'autorisation et l'informer de la date de la randonnée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la forêt domaniale appartient à l'état : le service ONF local - si la forêt appartient à une commune : soit en mairie, soit à l'agent de l'ONF si cette forêt relève du régime forestier - si la forêt appartient à propriétaire privé : au propriétaire ou son représentant <p>Certaines forêts domaniales, à certains moments, servent de terrain de manœuvres pour l'armée, sont ouvertes aux chasseurs ou bien les personnels de l'ONF y effectuent des travaux.</p> <p>Il est donc indispensable d'être autorisé à entrer avec des scolaires.</p> <p><u>Si sorties sans nuitée</u> : sur autorisation du directeur (directrice) d'école et information à l'IEN</p>
<p style="text-align: center;">Taux d'encadrement</p>	<p><u>Taux minimum d'encadrement spécifique aux activités d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée</u> (circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999)</p> <p><u>Maternelle</u> : pour 16 élèves, 2 adultes (l'enseignant+1 adulte, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant). Au-delà de 16 élèves, 1 adulte qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.</p> <p><u>Elémentaire</u> : 2 adultes (l'enseignant+1 adulte, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant) pour 30 élèves. Au-delà de 30 élèves, 1 adulte qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves)</p> <p>Dès lors que la classe est divisée en groupes, et/ou qu'une tâche d'encadrement est donnée à un adulte, les personnes accompagnant la sortie, qu'elles soient bénévoles ou rémunérées doivent être agréées. Faire la demande en ligne (pour les intervenants bénévoles) sur : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fiche-1-chevreuse-demande-d-agrement-intervenants; ; pour les intervenants rémunérés : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fiche-2-chevreuse-demande-d-agrement-intervenants</p>
<p style="text-align: center;">Intervenants Extérieurs/ Accompagnateurs</p>	<p><u>Les intervenants/accompagnateurs</u> qui viennent aider à l'encadrement, doivent obligatoirement participer à une information sur les conditions de la randonnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur présenter le projet, les objectifs, les conditions d'organisation, les lieux de rassemblements, les itinéraires, les horaires, l'équipement personnel et collectif, la constitution des groupes - Définir le rôle de chacun - Rappeler l'ensemble des mesures de sécurité et les diverses recommandations <p>Ils doivent bien connaître le code de la route et être capables de marcher et rester debout plusieurs heures de suite, tout en portant un sac à dos (bouteilles d'eau, etc...). Ils doivent être capables de lire une carte et de gérer un groupe d'enfants.</p>
<p style="text-align: center;">Avant la sortie</p>	<p><u>Appréier les facteurs de risque</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclure les routes dangereuses. - Vérifier que le parcours soit adapté au niveau de pratique des élèves (longueur, dénivelé, espace découvert,...). - Modéliser les différents temps de parcours : le déplacement - la restauration – les visites éventuelles – les temps de repos - Identifier les fonctions à remplir dans chacun de ces temps - Identifier les éléments inhabituels pouvant être potentiellement dangereux - Prévoir des regroupements réguliers à des endroits reconnus le permettant - Prévoir un accès facile à des points de secours et d'alerte. - Prévoir les n° de téléphone d'urgence et de l'école (téléphone portable indispensable). <p><u>Informé du projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les parents</u> : une demande d'autorisation de sortie avec des problèmes éventuels à prendre en compte (allergie, piqûres d'insectes...) pour chaque élève - <u>Les élèves</u> : <ul style="list-style-type: none"> *sur les conditions de sécurité et les règles à respecter *sur la préparation du sac et du matériel *sur le but de la sortie, les conditions, les itinéraires <p><u>Connaître et identifier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les n° d'urgence, les n° utiles - Les rôles des accompagnateurs - Des lieux d'accès faciles le long du parcours où se rendre en cas d'incident

	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure à suivre en cas d'accident, et faire en sorte que chaque élève puisse être identifié facilement et pris en charge rapidement - Un dispositif pour l'élève ayant échappé à la vigilance des adultes <p><u>Quelques jours avant la randonnée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les intervenants sont réunis et doivent repérer l'itinéraire sur le plan. Ils doivent aller reconnaître le terrain avec l'enseignant et être informés des règles définies <i>par l'enseignant</i> ainsi que des lieux de regroupement. - Demander aux familles d'équiper leur enfant d'une tenue vestimentaire appropriée (jambes couvertes, chaussures de marche fermées et chaussettes, vêtements de pluie). - 1 sac à dos léger par élève (avec eau et éventuellement en-cas) - Prévoir une trousse de secours. <p><u>La veille de la sortie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner des conditions météorologiques et annuler la randonnée si les prévisions sont trop mauvaises - Vérifier que des embûches imprévues ne rendent pas, au dernier moment, le parcours impraticable, dangereux ou modifié.
Pendant la sortie	<p><u>Avant de partir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laisser à l'école par écrit l'itinéraire, l'horaire probable et la composition du groupe au départ - Débuter la sortie par une vérification du matériel (tenue, lacet, vêtement adapté...). - Vérifier que les élèves aient bien identifié les adultes qui les accompagnent (prévoir des gilets ou des chasubles de couleur, facilement identifiables) et respectent les consignes données par ceux-ci. - Répéter avec les élèves et les adultes participant à l'encadrement, la procédure d'urgence à organiser en cas de problème (numéros de téléphone). Avoir sur soi un téléphone est recommandé. Sinon, repérer l'endroit de proximité où l'accès à un téléphone fixe est possible. - Répéter avec eux les règles et les consignes de sécurité. - Installer des rôles précis pour les adultes et les élèves : <ul style="list-style-type: none"> * <u>un rôle de guide</u> : un adulte en tête de la marche qui donne un rythme accessible à tous. Des regroupements fréquents seront faits. Les enfants situés en tête ne seront pas toujours les mêmes. - Repérer les lieux sur un plan, une carte, et mettre en évidence les limites à ne pas dépasser. <ul style="list-style-type: none"> * <u>un rôle de serre-file</u> pour ne laisser aucun élève en arrière - Penser à demander aux adultes de prendre un sac à dos avec des bouteilles d'eau - Programmer des temps de repos et veiller à ce qu'ils soient de même durée pour tous. <ul style="list-style-type: none"> - Bien compter les élèves et constituer des groupes qui doivent marcher ensemble. Les groupes marchent à distance après avoir pris un départ échelonné dans le temps. - Prévoir un 1er arrêt assez rapidement pour s'assurer du confort de marche de chacun. - Faire tenir différents rôles aux élèves (tête de groupe, prise de notes, fin de groupe) et favoriser les échanges (ressenti...). - Eviter tout raccourci (fatigue, danger, dégradation du terrain) - Dans le cas exceptionnel de l'emprunt d'une voie de circulation, le groupe-classe doit être reconstitué. Les règles du code de la route doivent alors être respectées (un groupe marche sur le côté droit de la chaussée). - Dans les passages délicats, pouvant présenter un danger : <ul style="list-style-type: none"> * anticiper en pensant qu'un élève peut glisser, avoir peur ou être victime de vertige * prévoir des adultes qui font franchir le passage aux enfants - En cas d'imprévu (météo, terrain glissant, retard) ne pas hésiter à rebrousser chemin et à en informer l'école <p><u>En cas d'accident qui paraît grave :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * prendre toutes les dispositions pour reconforter et réchauffer le blessé, ne pas le manipuler * avertir les secours après avoir bien repéré le lieu de l'accident : un adulte restera près du blessé, les autres accompagnateurs mettront à distance les autres élèves
Après la sortie	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vérifier par les parents la présence éventuelle de tiques (maladie de Lyme)

Une check-list pour l'enseignant

- Les listes des élèves et n° de téléphones des parents, liste des élèves allergiques avec indication de l'allergie en cause (ex : prévenir le risque de choc anaphylactique si un élève a déjà été mordu par une vipère, ...)
- N° de téléphone des adultes (accompagnateurs, enseignants, directeur, secours)
- Trousse de secours à emporter
- Rappel la veille à faire aux élèves :
 - * sur le sac à dos et sa constitution
 - * sur la tenue adaptée à la marche (chaussure, vêtement de pluie, casquette, crème solaire...)
 - * sur l'alimentation et l'hydratation (préférer l'eau que le soda, éviter les chips, prévoir une barre de céréales ou des fruits secs, ...)